



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ExL/AEJ

**Direction
départementale
des Territoires**

Affaire suivie par : Sophie MARTIN et Cécile SUEUR

Tél : 02.38.52.48.54

mél : sophie.martin@loiret.gouv.fr

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire
Département Connaissance et Développement durable du Territoire
Pôle Développement Durable

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF s'est réunie le 24 juin 2021 à 13h30 à la Direction Départementale des Territoires, sous la présidence de Mme Sandrine REVERCHON-SALLE, Directrice adjointe de la DDT du Loiret et en visioconférence avec :

- M. Gervais GREFFIN, représentant l'Association des Maires du Loiret,
- M. Gérard BRICHARD, représentant l'Association des Maires du Loiret,
- Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,
- M. Laurent BAUDE, représentant Orléans Métropole,
- Mme Sandrine REVERCHON-SALLE, DDT du Loiret,
- M. Jean-Marie FORTIN, représentant la Chambre d'agriculture du Loiret,
- M. Laurent LHEURE, représentant la Coordination rurale,
- M. Jean-Louis DUDIOT, représentant la Confédération Paysanne,
- M. Luc NANTIER, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale,
- M. De COURCY, représentant le Syndicat des forestiers privés du Loiret,
- M. Alain MACHENIN, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Loiret,
- Me Jean-François MALON, représentant la Chambre des Notaires du Loiret,
- Mme Martine BURGUIERE, représentant l'Association Loiret Nature Environnement

Assistaient également à la réunion :

- Mme Véronique THOMAS, Préfecture du Loiret -DCL- Bureau de contrôle de légalité et du conseil juridique
- Mme Florence TISSIER, SUADT – DDT du Loiret,
- Mme Aurore VIDUS, SUADT – DDT du Loiret,
- M. Régis PIOCHON, SUADT – DDT du Loiret,
- Mme Sophie MARTIN, SUADT – DDT du Loiret.

Absents excusés :

- M. Michel LECHAUVE, représentant le Conseil départemental du Loiret,
- M. Dominique BOUIN, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles,
- M. Charles PERDEREAU, représentant les Jeunes Agriculteurs du Loiret,
- M. Claude LECLERC, représentant l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Loiret,
- M. Stéphane HIPPOLYTE, représentant l'association Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire,
- M. Lilian GIBOUREAU, représentant l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- M. Benoit VAUXION, représentant la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (voix consultative),
- M. Christophe POUPAT, représentant l'Agence Centre-Val de Loire de l'office national des forêts,
- Mmes MÉCHIN et VEDERE, représentant l'Établissement public foncier local interdépartemental (expert permanent),
- Mme Marie PAUSADER, SUADT – DDT du Loiret,

Madame REVERCHON-SALLE indique aux membres que le quorum est atteint, quatre pouvoirs ont été donnés :

- M. Claude LECLERC, représentant l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Loiret, donne pouvoir à M. Jean-Louis DUDIOT ;
- M. Lilian GIBOUREAU, représentant l'Institut national de l'origine et de la qualité donne pouvoir à M. Jean-Marie FORTIN,
- M. Dominique BOUIN, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles donne pouvoir à Mme Monique BÉVIÈRE,
- M. Stéphane HIPPOLYTE, représentant l'association Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, donne pouvoir à M. Laurent LHEURE,

Madame REVERCHON-SALLE ouvre la séance avec 10 votants et 2 pouvoirs, soit 12 voix.

1 - Examen et validation du projet de procès-verbal de la CDPENAF du 27 mai 2021 :

En l'absence de remarques, le procès-verbal du 27 mai 2021 est validé.

2 – Examen des autorisations d'urbanisme :

Déclaration préalable sur la commune de

4 – Projet d’implantation d’un parc agrivoltaïque sur la commune de Presnoy :

Madame REVERCHON-SALLE accueille Monsieur Thomas POITRENAUD Responsable de projets de la société ABOWIND ainsi que Monsieur Valéry GREGOIRE éleveur et Monsieur David MEOT de la Chambre d’Agriculture du Loiret.

Messieurs GREGOIRE, MEOT et POITRENAUD présentent le projet d’implantation du parc agrivoltaïque sur la commune de Presnoy pour avis devant la CDPENAF dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 31 août 2016 (cf documents envoyés aux membres en préalable à la commission).

Madame REVERCHON-SALLE remercie messieurs GREGOIRE, MEOT et POITRENAUD de leur présentation et propose aux membres de la commission d’échanger avec les porteurs de projet.

Monsieur LHEURE évoque un projet très intéressant et ambitieux notamment au sujet de l’implantation de panneaux permettant ainsi la réduction de la mortalité des animaux.

Monsieur MACHENIN signale un projet intéressant à deux titres, un projet agricole avec une entreprise bio et une conception de l'électricité propre.

Monsieur NANTIER pour sa part, est sceptique. Le projet photovoltaïque couvre 37 ha de terres agricoles, représente-t-il la totalité de la surface agricole de l'exploitation, reste-t-il des surfaces agricoles productives. Il explique qu'il préfère des projets photovoltaïques implantés sur des bâtiments.

Monsieur GREGOIRE explique qu'il est installé sur une surface de 340 ha en herbage agricole biologique sans intrants. Les 37 ha correspondant au projet représentent 12 % de la surface agricole utile. Son exploitation est autosuffisante pour l'alimentation de son bétail. La surface des panneaux photovoltaïques représente environ 33 % des 37 ha, le reste de la surface reste en herbe. Il pourra ainsi ressemer sur ces surfaces des mélanges de légumineuses et de graminées telles que du ray-grass.

Monsieur De COURCY relève que c'est un projet mixte agrivoltaïque, assez novateur. Selon lui, le projet a été très bien pensé. Il s'interroge sur la perception du voisinage de l'élevage tant sur la vue sur les futurs panneaux ou sur les gênes occasionnées par les animaux.

Monsieur GREGOIRE explique que les voisins ont été informés, de plus des haies paysagères sont plantées sur toute la périphérie des terrains de manière à isoler l'élevage des routes et, des habitations. Il n'y a pas à ce jour de problématique de voisinage. Il a présenté le projet devant le conseil municipal également.

Pour Madame BURGUIERE, c'est un projet technique bien étudié. Elle demande de quelle manière est prévu l'entretien sous les panneaux.

Monsieur GREGOIRE explique que les refus des animaux pourront être broyés une fois par an ou tous les deux ans avec des débroussailleuses ou broyeurs car la hauteur des panneaux a justement été adaptée pour permettre leur passage.

Monsieur BRICHARD évoque un projet plutôt vertueux.

Monsieur MEOT explique que le problème principal de cet élevage concerne la mortalité des agneaux et des brebis. Le projet permettra d'abaisser cette mortalité et le gain est estimé à + 38 % d'animaux vivants soit un gain estimé pour l'éleveur à 64 638€. Ce projet a un caractère innovant et expérimental, il inclut 2 mesures de suivi du projet : le suivi technique de la prairie au travers de mesures d'herbe afin d'observer la dynamique de pousse de l'herbe sur l'année ainsi que sa qualité et sa quantité et le suivi du cheptel.

Si une base logistique s'implantait sur cette surface, la perte de production serait de 65 828,87 € par an soit sur une période de 7 ans, un montant de 460 802,06€. Le calcul des mesures de réduction permet de reconstituer une valeur équivalente de 64 638€ par an. Il pourrait être considéré que le projet, en s'inscrivant dans une logique agrivoltaïque, ne donne pas lieu à compensation collective agricole.

Cependant, le souhait de la société ABOWIND est de soutenir le caractère innovant du projet. Le maître d'ouvrage souhaite recréer 230 401,03€ en investissant 115 200, 52€ dans un projet de territoire.

En conséquence, la société ABOWIND propose une mesure de compensation collective agricole qui consiste à accompagner la mise en place d'un magasin de producteurs avec un atelier de découpe. Ces équipements, approvisionnés en circuit court notamment par des éleveurs est inclus dans le projet territorial alimentaire du PETR du Gâtinais Montargois. Si l'avis de la CDPENAF est positif, 15 000€ maximum seront réservés à l'animation de la mise en œuvre du projet de compensation collective agricole.

Monsieur MACHENIN estime qu'il est bon d'affecter les compensations collectives agricoles au développement de circuit court, il demande quels seront les animaux découpés dans cet atelier, bovins

ou ovins, cet atelier de découpe pourra t-il également prendre en compte la découpe de gibier notamment en période de chasse.

Monsieur MEOT lui répond que l'atelier de découpe est prévu pour des bovins et des ovins. Le souhait du groupe est d'élargir la gamme afin de satisfaire le plus grand nombre de clients et cette piste de réflexion sera à soumettre au groupe d'éleveurs.

Monsieur FORTIN explique que ce projet bouscule la doctrine de la CDPENAF sur les centrales photovoltaïques au sol, mais il démontre que les porteurs de projet ont tout à gagner à travailler en intelligence avec le monde agricole. Ce projet est intéressant à suivre à titre expérimental. Les éléments techniques des mesures de suivi seront à suivre avec intérêt afin d'obtenir des références. Concernant l'orientation de l'atelier de découpe vers la viande issue de la chasse, il ne voit pas d'objection à ouvrir ce projet sur ce type de débouchés.

Monsieur GREGOIRE explique la problématique des abattoirs pour le département du Loiret, cet équipement a pour vocation d'être autonome, les producteurs y présenteront leurs viandes et des salariés affectés à la vente et à la boucherie y travailleront. Il pourrait être envisagé d'installer un atelier saisonnier pour la viande de venaison.

Monsieur POINTRENAUD explique qu'Abowind souhaite accompagner et mettre le projet agricole au centre du projet industriel.

Madame REVERCHON-SALLE remercie les porteurs de projet et les invite à quitter la visioconférence. Globalement, les membres de la CDPENAF évoquent un projet pensé entre l'agriculteur et ABOWIND. Monsieur LHEURE informe que ce territoire est transformé par la présence de l'élevage des ovins et qu'il retrouve sa vocation première d'élevage extensif.

Monsieur BAUDE ne s'estime pas qualifié pour donner un avis technique, mais il considère que c'est un projet intéressant à suivre à titre expérimental. Il estime qu'au vu de la qualité des terres, on aurait pu avoir des mesures de compensation collectives agricoles un peu plus fortes.

Madame REVERCHON-SALLE explique qu'il sera important de suivre dans la durée les indicateurs agronomiques et zootechniques. Elle invite les membres de la commission à voter sur le projet et à voter sur les mesures de compensations collectives agricoles.

Le projet reçoit un avis favorable unanime avec 16 voix sur le projet sous réserve de la mise en place par le maître d'ouvrage d'un suivi technique et économique du projet dans le temps avec notamment suivi du cheptel (productivité et taux de mortalité de l'élevage) et suivi de la prairie (productivité de la pousse de l'herbe).

Le projet reçoit un avis favorable unanime avec 16 voix sur les mesures de compensations collectives agricoles proposées par le porteur de projet.

Départ de M. Nantier.

Le nombre de votants passe à 11 personnes auxquels s'ajoutent les 4 pouvoirs, soit 15 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame REVERCHON-SALLE remercie les membres de la CDPENAF pour leur participation à cette visio-conférence.

La prochaine CDPENAF aura lieu le 30 septembre 2021 en présentiel.

P/La Préfète,

**La Présidente de séance,
La Directrice adjointe,**



Sandrine REVERCHON-SALLE

EXL/AEJ